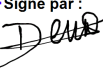


BILAN - ACTIF

26-01-2026 Certifié conforme

Signé par :

74086BEB2C8E4DF...

13123NE - 1.2.3 NETTOYAGE PAYSAGE

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ACTIF	Valeurs au 31/08/25		% de l'actif	Valeurs au 31/08/24	% de l'actif	
	Val. Brutes	Amort. & dépr				Val. Nettes
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			16		15	
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	12 611	10 041	2 570	1 549		
Autres immobilisations corporelles	93 420	53 243	40 176	36 481		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	107 031	63 284	43 746	17	39 030	15
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				1		1
Matières premières et autres appro	2 216		2 216		2 132	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	500		500			
Créances				32		31
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	74 933		74 933		72 583	
Autres créances (3)	7 947		7 947		5 467	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	130 562		130 562	50	133 381	52
Charges constatées d'avance (3)	2 405		2 405	1	2 885	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	218 563		218 563	83	216 448	85
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	325 594	63 284	262 310	100	255 478	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

13123NE - 1.2.3 NETTOYAGE PAYSAGE

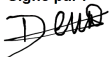
Du 01/09/2024 au 31/08/2025

PASSIF	Valeurs au 31/08/25	% du passif	Valeurs au 31/08/24	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 60 000)	60 000	23	60 000	23
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	1 225		1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	4 105	2	-159	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 215	2	4 489	2
SITUATION NETTE	70 544	27	65 330	26
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	70 544	27	65 330	26
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	18 618	7	39 523	15
Emprunts et dettes financières diverses (3)			24	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 884	2	5 801	2
Dettes fiscales et sociales	167 090	64	144 801	57
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	173			
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	191 765	73	190 148	74
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	262 310	100	255 478	100

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

191 765190 148

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Signé par :

74086BEB2C8E4DF...

13123NE - 1.2.3 NETTOYAGE PAYSAGE

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES
COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
O		
O		
O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

13123NE - 1.2.3 NETTOYAGE PAYSAGE

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Règlement ANC n° 2014-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
1.2.3 NETTOYAGE PAYSAGE			
Adresse	40 RUE DE CHAUMONT 60270 GOUVIEUX		
Activité (s) exercée (s)	NETTOYAGE	N° Siret	48390119500048

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS				
Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	11 716,73	1 824,17	930,00	12 610,90
Installations générales agencements divers	726,00	6 680,82		7 406,82
Matériel de transport	82 713,34	123,91	12 657,58	70 179,67
Autres immobilisations corporelles	6 265,74	11 393,33	1 825,83	15 833,24
Total des immobilisations corporelles	101 421,81	20 022,23	15 413,41	106 030,63
Immobilisations financières	1 000,00			1 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	102 421,81	20 022,23	15 413,41	107 030,63

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS					
Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.		10 167,87	802,98	930,00	10 040,85
Inst. générales agenc. divers		112,93	1 268,07		1 381,00
Matériel de transport		50 017,54	10 043,80	12 126,85	47 934,49
Autres immobilisations corporelles		3 093,34	2 660,36	1 825,83	3 927,87
Total des immobilisations corporelles		63 391,68	14 775,21	14 882,68	63 284,21
TOTAL GÉNÉRAL		63 391,68	14 775,21	14 882,68	63 284,21

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

13123NE - 1.2.3 NETTOYAGE PAYSAGE

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 000,00		1 000,00
Créances de l'actif circulant	82 880,07	82 880,07	
Charges constatées d'avance	2 404,60	2 404,60	
TOTAL GÉNÉRAL	86 284,67	85 284,67	1 000,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	18 617,63	13 059,08	5 558,55	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 883,51	5 883,51		
Autres dettes	167 264,12	167 264,12		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	191 765,26	186 206,71	5 558,55	

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
------------------------	---

1.2.3. NETTOYAGE PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 40 RUE DE CHAUMONT
60270 GOUVIEUX
483 901 195 RCS COMPIEGNE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JANVIER 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à 5 215 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5 215 euros
A la réserve légale	261 euros

Solde	4 954 euros
Auquel s'ajoute le compte « report à nouveau »	4 105 euros
Pour former les sommes distribuables s'élevant ainsi à	9 059 euros
A titre de dividendes aux associés	6 000 euros
Soit 15,098 euros par part	-----
Le solde	3 059 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 3 059 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 6 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 janvier 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :

74086BEB2C8E4DF...